

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : LB/NA 4 08/09

Paris, le 30 octobre 2008

Monsieur le Ministre,

Le protocole d'accord sur la direction d'école signé par le SE-UNSA avec le ministère de l'Education nationale en mai 2006 comporte la reconnaissance par le ministère du principe d'une aide au travail administratif des directeurs.

Le SE-UNSA revendique que cette aide administrative soit assurée par des personnels stables et qualifiés. Mais actuellement le gouvernement a fait le choix de la confier à des emplois de vie scolaire en contrats aidés.

La note d'orientation interministérielle du 22 août 2008 précise les conditions de recrutement et renouvellement des salariés sur ces contrats aidés. Les deux volets « aide à la scolarisation des élèves handicapés » et « l'assistance administrative aux directeurs d'école » sont rappelés.

Cependant, nous constatons depuis la rentrée 2008 que dans un certain nombre de départements, l'application du protocole d'accord sur la direction d'école connaît quelques difficultés sur lesquelles nous intervenons régulièrement en lien avec la Direction des Affaires Financières.

A l'occasion du renouvellement des contrats, des décisions sont prises localement, ayant pour effet de diminuer l'aide administrative au profit de l'assistance handicap. De plus, cette année, comme en 2007, les directeurs d'école nouvellement nommés ne peuvent avoir cette aide administrative, et ceci en raison de la limitation du nombre d'emplois aidés.

Le Président de la République a annoncé le 28 octobre l'embauche de 100 000 contrats aidés supplémentaires dans le cadre de la politique de l'Emploi. Le Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, Laurent Wauquiez, lors de la séance de questions réponses à l'Assemblée nationale le 29 octobre, annonce de son côté que 40 000 de ces contrats aidés supplémentaires seraient dévolus à l'Education nationale, notamment pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

.../...

Le SE-UNSA souhaite avoir des informations sur le contingent d'emplois aidés supplémentaires qui va être attribué à l'Education nationale et vous demande, Monsieur le Ministre, que les deux missions d'assistance à la scolarisation handicap et assistance administrative soient effectivement assurées au cours de cette année scolaire.

Nous vous demandons également que l'intégralité des directeurs d'écoles bénéficie de l'aide administrative qui est actée dans le protocole d'accord sur la direction d'école.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Berille', with a long horizontal flourish extending to the right.

Luc BERILLE
Secrétaire général du SE-UNSA